



PERSONNES DE NATIONALITE HAITIENNE -
DEMANDEZ (OU RENOUVELEZ) LE STATUT DE
PROTECTION TEMPORAIRE!

3, 10, 17, ET 24 JUIN 2011, 10H - 14H

L'OFFICE DU MATHIEU EUGENE,
MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

123 LINDEN BLVD. BROOKLYN, NY 11226
(DIRECTIONS: METRO LIGNES 2,5 VERS CHURCH STREET,
Q VERS PARKSIDE AVENUE)

14 ET 28 JUIN, 2011, 10H - 14H

LEGAL AID SOCIETY

111 LIVINGSTON STREET, 7TH FLOOR
BROOKLYN, NY 11201

(DIRECTIONS: METRO LIGNES 2,3,4,5,R VERS COURT ST-BOROUGH HALL,
A,C,F VERS JAY STREET-METROTECH)

Afin de **demander** le SPT, vous devrez établir trois choses:

- (1) que vous avez la nationalité haïtienne,
- (2) que vous résidiez aux U.S. le 12 janvier 2011, et
- (3) que vous avez résidé aux U.S. de manière continue depuis.

Pour **renouveler** le SPT (si vous l'avez déjà), il vous faut :

- (1) votre notification d'approbation de SPT, et
- (2) votre permis de travail.

Si vous avez été arrêté(e) à un moment quelconque, nous aurons besoin d'examiner l'ensemble de vos Certificats de d'Etat de Procédure (*Certificates of Disposition*) pour déterminer si vous êtes éligibles au SPT.

CONSULTATIONS GRATUITES & DEMANDES D'AIDE GRATUITE